

TELETHON 2014 - LA RONDE DU MARQUISAT - Samedi 6 Décembre 2014

Départ à 9h00 de la salle des fêtes de Bénac

BULLETIN d'INSCRIPTION

Dans la limite des places disponibles

✓ 4x4 & SUV	J. P. PORTAL	Tel 07 86 82 50 16	jeanpaulportal@gmail.com
		39 route des Pyrénées 65190 Mascaras	
✓ Motos	O. HERTRICH	Tel 07 78 37 23 07	olivier.hertrich@sfr.fr
		3 rue de la gare 65380 Ossun	
	F. POUEYTO	Tel 06 11 46 15 26	francistmc@hotmail.com
		7 rue de l'hippodrome 65310 Laloubère	

> Pilote

Nom, prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
E-Mail :
N° Permis :
Délivré le :/...../..... à :

> Passagers

1) Nom, prénom :
2) Nom, prénom :
3) Nom, prénom :
4) Nom, prénom :

> Véhicule

Propriétaire Carte grise :
Marque Véhicule :
N° Immatriculation :
N° et Cie Assurance :
Assurance valide jusqu'au :



Je suis adhérent à la Fédération :
Sous le N° :
Au club :



J'atteste avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du 4X4, conformément à l'article L 321-4 du Code du sport
4x4 et SUV : l'activité organisée par le Comité Départemental de la FF4X4 est couverte par la FF4X4.
MOTOS : l'activité organisée par le **TMC** est couverte par la FFM.

Le passage de certaines portions du parcours, validé par les Maires, les services de l'Etat (ONF, ONEMA, ONCFS) ne sont valables que pour cette balade.

Tout écart au tracé ou le non-respect des directives des chefs de groupe peut conduire à exclusion.

Emprunter ces parcours à tout autre moment expose les pilotes à des poursuites, discrédite l'organisation, et compromet l'organisation des prochaines éditions.

Présentation obligatoire du permis de conduire et assurance avant le départ

Le montant de l'inscription peut faire l'objet d'une **réduction fiscale fixée à 66 %**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un don de 70 € à l'AFM-Téléthon ne vous coûtera en réalité que 23,80 € si vous êtes imposable.

INSCRIPTION

J'ai lu le règlement et je l'approuve.

Date : Signature :

■ **5 € (ou plus) par personne : 4X4 :** -----

■ **10 € (ou plus) par personne : Motos TT :** -----

■ **10 € (ou plus) par personne : Motos ROUTE :** -----

Chèque libellé à l'ordre de l'AFM-Téléthon, montant pouvant faire l'objet d'une réduction fiscale

TOTAL : _____

Règlement de la balade

L'organisation est bénévole. La responsabilité de l'organisation sur le terrain lors de la Ronde du Marquisat ne sera pas engagée. Elle sera uniquement à la charge des participants, tant sur le point matériel personnel, que sur le point juridique. Les organisateurs ou leurs mandataires ne sont pas responsables des accidents ou incidents qui pourraient survenir sur la voie publique ou sur terrain privé, ainsi que des vols qui pourraient avoir lieu.

Les participants circulent sous leur propre responsabilité dans le **strict respect du Code de la route** (règles de circulation et de comportement) et suivant les directives de l'organisation. Toute personne est donc seule responsable des dommages éventuels subis ou occasionnés à son passage sur le parcours. De même pour les pannes ou accidents, le dépannage éventuel est à la charge et sous la responsabilité des participants.

En signant ce bulletin d'inscription, ils s'engagent à ne pas se retourner contre les organisateurs ou leurs mandataires, quelle qu'en soit la raison. Aucune réclamation ne sera admise.

Les organisateurs ou leurs mandataires se réservent le droit de modifier le programme en cas de conditions météorologiques défavorables, ou en cas de difficultés imprévues. Le seul fait de s'inscrire implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les participants ne respectant pas le règlement ou dont le comportement pourrait nuire au respect de l'environnement, au bon déroulement de la balade (**cohabitation et respect envers les autres usagers**), et par extension l'avenir du tout terrain en général.

Seuls sont admis les véhicules motorisés **conformes au Code de la route, régulièrement immatriculés et assurés**, en parfait état de marche.

Les personnes transportées sont sous l'entière responsabilité du «pilote».